

ALERTEZ

Signalez aux forces de l'ordre toute **présence suspecte** ou **situation inhabituelle** près de votre domicile ou sur les parkings (voiture, piéton, démarcheurs non identifiés).



POLICE
NATIONALE



SI VOUS ÊTES VICTIME

- ➔ N'intervenez **jamais personnellement**, mais signalez rapidement les faits aux forces de l'ordre ;
- ➔ **Ne touchez à rien**, ne rangez pas, ne nettoyez pas ;
- ➔ **Dressez la liste de ce qui vous a été dérobé** ;
- ➔ **Déposez plainte** auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie compétente sur le lieu de votre domicile ;
- ➔ **Faites opposition**
 - Chèque : 0 892 683 208
 - Carte bancaire : 0 892 705 705

Vol d'un téléphone portable

Faites bloquer la ligne en contactant votre opérateur :

1. **Munissez-vous du numéro IMEI** de l'appareil : tapez ***#06#** sur le clavier ou coffret d'emballage ;
2. **Déposez plainte.**

Déclarez le vol à votre assurance en joignant à votre déclaration le récépissé du dépôt de plainte, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de deux jours ouvrés.

CONTACT

Police municipale :

📍 4, rue de la Fontaine
76960 Notre-Dame de Bondeville

📍 7 Place des Canadiens
76770 Le Houlme

✉ police.municipale@ville-nd-bondeville.fr

☎ 02 32 82 35 02

☎ 06 75 01 29 25
(patrouille)

Police secours :

☎ 17

CAMBRIOLAGES ET VOLS DE VÉHICULES

CONSEILS DE PRÉVENTION



PROTÉGEZ LES ACCÈS



- ✓ Équipez vos portes d'un système de fermeture fiable, anti-intrusion ;
- ✓ Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteurs de présence, système d'alarme) ;
- ✓ Demandez conseil à un professionnel.

EN CAS D'ABSENCE



Ce service permet aux habitants lors de leurs absences prolongées de **demander la surveillance de leur domicile**.

Pendant toute absence prolongée, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour en effectuer la demande, rendez-vous au poste de police le plus proche de chez vous.

En votre absence :

- ➡ Fermez les volets ;
- ➡ Dissimulez vos objets de valeur (moyens de paiement, numéraire, bijoux, multimédias) ;
- ➡ Demandez à une personne de confiance de passer relever le courrier, ouvrir quelques instants les volets, tondre la pelouse...

SOYEZ VIGILANT



- ➡ Fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, baies, portails...) ;
- ➡ Ne laissez pas entrer d'inconnu dans votre domicile ;
- ➡ Demandez leur carte professionnelle aux gendarmes, policiers, agents EDF & des Eaux, etc ;
- ➡ N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés ;
- ➡ Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... ;
- ➡ De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

SOYEZ PRÉVOYANT



- ➡ Faites un inventaire des objets de valeur (bijoux, multimédia...) photographiez-les, relevez les numéros de série ;
- ➡ Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile ;
- ➡ Dissimulez vos bijoux durant votre absence (les salles de bains et les chambres sont les pièces principalement fouillées) ;
- ➡ Ne mentionnez pas sur les réseaux sociaux vos dates de vacances ou d'absences ;
- ➡ Votre voisinage participe aussi à la surveillance passive de votre habitation, vous pouvez lui signaler vos absences afin qu'il prête une attention particulière pendant celle-ci.



- ➡ En quittant votre véhicule, vérifiez que les portières sont bien fermées et verrouillées ;
- ➡ Ne laissez aucun objet apparent (argent, sac, portefeuille, vêtements, multimédia...) ;
- ➡ Ne laissez jamais votre moteur allumé en votre absence ;
- ➡ Retirez systématiquement les clés du contact ;
- ➡ Ne laissez pas les vitres ouvertes ;
- ➡ Évitez le stationnement dans les lieux isolés ;
- ➡ Ne diffusez pas d'annonce sur les sites de vente en ligne en précisant votre adresse ou en publiant une photographie représentant la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

CHEZ VOUS



- ➡ Si vous avez un garage, stationnez votre véhicule à l'intérieur ;
- ➡ Fermez et verrouillez les portes de garage et le portail de votre propriété ;
- ➡ Ne laissez pas les clés de contact, ni les télécommandes d'ouverture dans le véhicule ;
- ➡ Verrouillez votre voiture, même chez vous ;
- ➡ Ne déposez pas les clés des véhicules et de votre portes d'entrée de la maison et du garage ;
- ➡ Ne diffusez pas sur les sites de vente en ligne votre adresse.